

BUDGET PRIMITIF 2024

Note de présentation du Budget annexe du SPANC

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet www.valleesdesgaves.com.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 27 mars 2024 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023 (suite à l'arrêt de l'animation des politiques contractuelles). Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG exerce la compétence Assainissement Non Collectif transférée par ses membres et qui regroupe : le contrôle des installations autonomes sur le territoire, l'entretien (réalisé par un prestataire), la réhabilitation (uniquement le conseil). Pour exercer cette compétence, une régie a été créée par le PLVG.

En effet, le SPANC des Vallées des Gaves est un service public industriel et commercial qui doit être géré dans le cadre d'une régie. Le PLVG a donc créé une régie à simple autonomie financière, qui dispose d'un budget annexe.

Ce budget annexe permet de retracer les dépenses et recettes de ce service qui ne doit s'équilibrer qu'avec les redevances des usagers.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement du SPANC : la compétence Assainissement non collectif : contrôle, entretien (par un prestataire), réhabilitation (conseil).

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 mars 2024. Il a été établi dans un contexte particulier ; en effet, le service est accompagné depuis sa création par des aides financières de l'Agence de l'Eau qui sont dégressives depuis quelques années.

Les nouvelles modalités d'aides du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau validées en novembre 2018 ne prévoyaient plus aucune aide sur le fonctionnement des SPANC à partir de 2020.

Dans ce contexte, et au vu du déficit du budget de fonctionnement en 2018, les élus du Conseil d'exploitation, qui administrent la régie, et du PLVG avaient fait le choix en décembre 2018 d'augmenter les progressivement les redevances sur 2019 et 2020 afin de maintenir ce service de qualité malgré la baisse très forte des aides. Cette augmentation a été associée à une augmentation du nombre annuel de contrôles de l'existant réalisés (de 400 à 500).

Suite aux bons résultats de l'exercice 2019, puis 2020, les élus ont fait le choix de ne pas procéder à la seconde phase d'augmentation des redevances prévue initialement en 2020. Cependant, suite à l'augmentation des salaires des techniciens en 2021 et des besoins en logiciel, puis de remplacement de véhicule, le conseil d'exploitation du SPANC du 2 décembre 2021 a décidé d'augmenter la redevance à hauteur de 155 € en 2022. Mais, l'année 2022 a été déficitaire, suite aux difficultés de remplacement d'un technicien du SPANC, à l'augmentation du carburant, dans un territoire rural de montagne, composé à 35% d'habitats secondaires (rendez-vous annulés) et au conseil non rémunérateur, ce qui limite le nombre de contrôle. L'augmentation des redevances est donc nécessaire pour 2024, accompagnée de mesures complémentaires (annualisation, pénalités, ...).

TABLE DES MATIERES

1	La section de fonctionnement.....	3
1.1	Généralités	3
1.2	Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement	3
2	La section d'investissement	4
2.1	Généralités	4
2.2	Une vue d'ensemble de la section d'investissement	4
3	Etat de la dette	4
4	Les charges de personnel	4

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du SPANC, et notamment les salaires des agents, les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services. Parmi ces dépenses, une partie fait l'objet d'un remboursement au budget principal du PLVG.

Les recettes de fonctionnement sont désormais composées uniquement des redevances.

Le SPANC propose également un service entretien : le service fait l'intermédiaire entre un prestataire retenu après une mise en concurrence, et les usagers qui souhaitent faire vidanger leur installation. Le prestataire propose un tarif préférentiel et le SPANC perçoit sur chaque vidange réalisée une recette de 10 € de frais de gestion. Cela représente donc des recettes de fonctionnement (la facturation à l'utilisateur) et une dépense de fonctionnement (le reversement à l'entreprise).

Les dépenses prévues en 2024 s'élèvent à 106 470 €, dont 78% concernent les dépenses de personnel. Le budget 2024 a été équilibré grâce à une augmentation des redevances.

1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes	20 520	Redevances	95 303
Personnel	82 700	Redevances entretien	10 500
Charges exceptionnelles et autres charges	1 050	Reprise de subventions	667
Dotation provisions	2 200		
Déficit 2023	0		

Le budget total de fonctionnement 2024 est légèrement augmenté par rapport au budget global prévisionnel 2023 hors résultat reporté, pour tenir compte de l'augmentation des salaires (inflation) et tenir compte de la dotation de provisions, demandée par la trésorerie (pour les rembourser les impayés). Il n'y a pas de reprise de résultat déficitaire.

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SPANC à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du SPANC est inférieur à 2023 (**34 290 € pour 2024**). Il tient compte d'une écriture comptable de 5 500 € en dépense pour régulariser la subvention du PLVG faite en 2017, 2018 et 2022. Hormis cette somme, il regroupe :

- En dépenses : l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du service et éventuellement d'un véhicule
- En recettes : le SPANC bénéficie de reports d'excédents antérieurs.

2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Subventions transférées	667	Excédent 2023	34 290
Créance autres rétablissement (régularisation subvention PLVG)	5 500	Créance autres rétablissement (régularisation subvention PLVG)	
Licence informatique	15 000		
Matériel roulant	13 123		

3 ETAT DE LA DETTE

Le SPANC ne dispose d'aucun emprunt.

4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend 43 agents dont 2 agents sont rattachés au budget annexe du SPANC, deux techniciens travaillant à temps complet.

Le budget prévisionnel lié aux dépenses de personnel en 2024 s'élève à 82 700 €.

Un agent du PLVG est également mis à disposition pour assurer la direction de la régie. Cette dépense prévisionnelle de 3 500 € est comprise dans ce budget.